COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 19 août 2019 à 20h00

<u>Présents</u>: Mmes Monique Mérilhou - Vanessa Portaz - Fabienne Sacchi

MM. André Alaria - Jean-Marc Buttard - Fabrice Dejean - Adrien Kempf - Christian Sacchi

Absent: Romain Buttard

Présente également : Mme Mélanie Ruaz du Cabinet SCERCL pour le point n° 1

Secrétaire de séance : Jean-Marc Buttard

Monsieur le Maire demande une rectification au compte rendu de la réunion du 24 juillet 2019 : Le bail commercial de « la maison de Basile » a été signé avec Madame Nathalie MUNARI.

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Signature d'un contrat de prêt pour le financement des travaux de réseaux dans la rue des Jardins auprès de la Banque Postale pour un montant de 300 000 €, d'une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,76 %.

1°- Présentation par le bureau SCERCL de l'étude de faisabilité de l'alimentation en eau du chantier du puits de ventilation

Madame Mélanie RUAZ du cabinet SCERCL expose au Conseil municipal l'étude de faisabilité de l'alimentation en eau du chantier du puits de ventilation.

Monsieur le Maire rappelle que la priorité est le maintien de l'alimentation des abonnés domestiques de la commune, de l'alimentation en période estivale du réseau d'arrosage et le respect des conventions de fourniture d'eau avec l'ONERA et l'EDF.

L'approvisionnement du chantier TELT se ferait uniquement avec les excédents disponibles.

Avant de donner son accord, le Conseil municipal souhaite préciser certains points avec TELT concernant les modalités d'alimentation en eau et les termes de la convention de financement.

2°- Signalétique Via Ferrata

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dossier de subvention à déposer auprès du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet Activités de pleine nature prévu dans le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Ce dossier a été élaboré conjointement avec la commune d'Aussois.

Le projet consiste notamment à baliser les parcours selon la norme AFNOR, implanter une signalétique d'accueil et d'information, d'accès aux départs et de situation dans les forts, de refaire une plaquette spécifique des via ferrata du Diable en harmonie avec un graphisme adapté à la pratique de cette activité.

Le coût estimatif du projet est estimé à 46 029,40 € HT soit 55 235, 28 € TTC.

La subvention du Département serait de 65 % soit 29 919,11 € HT.

L'autofinancement de chaque commune serait de 8 055 € HT.

Les travaux devront être engagés au printemps 2020 et terminés avant la saison estivale.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de demander l'inscription du site des Via Ferrata au PDESI et d'approuver le projet et son plan de financement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement.

3°- Convention avec TELT pour le réseau de télécommunications du chantier du puits de ventilation

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention à intervenir entre la commune d'Avrieux et TELT pour le raccordement au réseau de télécommunications du chantier du puits de ventilation.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4°- Divers

Cette nouvelle organisation sera effective à compter du mois d'octobre 2019.

A compter du mois d'octobre, l'enlèvement des encombrants se fera uniquement sur inscription préalable auprès du secrétariat de mairie au 04-79-20-33-16 ou secrétariat@avrieux.com au moins 2 jours avant la collecte, en précisant le type d'encombrants.

Les objets doivent être déposés en bord de voie publique la veille au soir ou au plus tard à 07h00 le jour de la collecte.

Pour les habitants de la rue du Moulin, Saint Benoît et centre du village, les services techniques vous indiqueront le point d'apport volontaire le plus proche de votre domicile.

En dehors de ces règles, merci de ne pas déposer vos encombrants sur le domaine public ou aux abords des conteneurs semi enterrés.

Les objets suivants ne seront pas collectés et devront être déposés à la déchetterie de Modane :

- Pneus et pièces de véhicules
- Gravats (pots en terre, déchets consécutifs à des travaux, assiettes cassées)
- Bidons contenant ou ayant contenu des produits dangereux (peintures...)
- Verres
- Batteries
- Textiles
- Les cartons sont à déposer en déchetterie
- Les déchets de jardin sont à déposer à la zone de déchets verts ou dans les remorques.

Une information sera diffusée aux habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 21H30

